



Succession suite au décès de mon père en Algérie

Par **marika**, le **23/08/2011** à **16:53**

Bonjour,

Mon père de nationalité algérienne est décédé en Algérie le 22/08/2011.

Il était remarié depuis 2006 et disposait de liquidité en France ainsi qu'un bien immobilier en Algérie.

Il était âgé de 81 ans et malade (quasiement aveugle à cause d'une cataracte dûe au diabète), se savant sur la fin, il aurait vidé ses comptes et donner la maison à sa jeune épouse de 38 ans.

Nous sommes 3 filles (seules descendantes) quels sont les recours possibles et quelles démarches devons nous entreprendre ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Domil**, le **23/08/2011** à **17:03**

Il faut voir avec les lois algériennes, donc demandez soit à un avocat algérien, soit sur un forum juridique algérien

Par **marika**, le **23/08/2011** à **17:08**

Bonjour et merci de votre réponse si rapide.

Le fait que mon père avait sa résidence principale en France ne change rien quant au droit applicable?

Par **fabrice58**, le **23/08/2011** à **18:15**

Bonjour,

le point que vous soulevez ne peut compter puisqu'outre le fait que votre père est mort en Algérie, le bien en question s'y trouve aussi. Dès lors, le seul droit applicable est le droit

algérien.

Cordialement